

13^E COLLOQUE INTERNATIONAL DU CRDH
en partenariat avec l'Association française pour les Nations Unies (AFNU)
et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME 70 ANS APRÈS

Les fondements des droits de l'Homme au défi des nouvelles technologies

13 / 14 DÉCEMBRE 2018

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
colloquecrdh2018@gmail.com



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

CENTRE PANTHÉON
Salle des Conseils - Esc. M - 2^e étage
12 place du Panthéon 75005 Paris



70

ANS
DÉCLARATION
UNIVERSELLE DES
DROITS DE L'HOMME
#STANDUPHUMANRIGHTS

1^{RE} DEMI-JOURNÉE

14 H > 18 H

🕒 14 h | Allocutions de bienvenue

Guillaume Leyte
Professeur, président de l'université Paris II Panthéon-Assas

Christine Lazerges
Ancienne présidente de la CNCDH

Bernard Miyet
Ambassadeur, président de l'AFNU

🕒 14 h 15 > 14 h 30 | Propos introductifs

Olivier de Frouville
Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas,
directeur du CRDH

Julie Tavernier
Docteur du CRDH

1^{RE} PARTIE

La dignité humaine en question

Présidence : Emmanuel Decaux
Professeur émérite de l'université Paris II Panthéon-Assas,
président du Conseil d'orientation du CRDH

🕒 14 h 30 > 14 h 50

INDIVIDU, HOMME, PERSONNE : LES CONCEPTIONS ANTHROPOLOGIQUES DES RÉDACTEURS DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Laurent Trigeaud
Maître de conférences à l'université Paris II Panthéon-Assas

🕒 14 h 50 > 15 h 10

LE DROIT D'ÊTRE UN HOMME À L'ÈRE TECHNOLOGIQUE

Antoine Garapon
Secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice

🕒 15 h 10 > 15 h 30 | Débats

🕒 15 h 30 > 15 h 50

PROBLÈMES JURIDIQUES DU TRANSHUMANISME

Pierre-François Laval
Professeur à l'université d'Orléans

🕒 15 h 50 > 16 h 10

L'ECTOGENÈSE ET LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME : DE LA FICTION À LA RÉVOLUTION

Victoria Bellami
Doctorante à l'université Paris II Panthéon-Assas

🕒 16 h 10 > 16 h 40 | Débats et pause

🕒 16 h 40 > 17 h 40 | Table ronde

LA PERSONNE ET SES DOUBLES : QUELLE(S) NOUVELLE(S) AUTONOMIE(S) ?

Modérateur : **Thomas Perroud**
Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas

Antoine Bernard
Secrétaire général adjoint de Reporters sans frontières

Anne-Thida Norodom
Professeure à l'université Paris Descartes

Frédéric Worms
Professeur à l'ENS, membre du CCNE

17 h 40 > 18 h | Débats

2^E DEMI-JOURNÉE

9H > 12H

🕒 9h > 10h30 | **Table ronde**

LES RAPPORTS DES COMMISSIONS INDÉPENDANTES, PROBLÈMES « ÉTHIQUES » SOLUTIONS JURIDIQUES

Modératrice : Géraldine Muhlmann
Professeure à l'université Paris II Panthéon-Assas

Magali Lafourcade
Secrétaire générale de la CNCDH

Sophie Vulliet-Tavernier
Directrice des relations avec les publics et la recherche, CNIL

Jean-François Delfraissy
Président du CCNE

🕒 10h30 > 11h | **Débats et pause**

2^E PARTIE

Les nouvelles frontières de l'égalité

Présidence : Danièle Lochak
Professeure émérite de l'université Paris Nanterre

🕒 11h > 11h20

PENSER L'ÉGALITÉ À L'ÈRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ?

Edouard Dubout
Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas

🕒 11h20 > 11h40

LA CONDITION DES FEMMES

Sophie Grosbon
Maîtresse de conférences à l'université Paris Nanterre

🕒 11h40 > 12h

VERS LES GRANDS SOIRS ? LE ROBOT EST-IL L'AVENIR DE L'HOMME ?

Laurent Gamet
Professeur à l'université Paris Est-Créteil Val de Marne

🕒 12h > 12h30 | **Débats**

🕒 12h30 > 14h | **Pause déjeuner**

3^E DEMI-JOURNÉE

14H > 17H30

3^E PARTIE

Les responsabilités

Présidence : Sébastien Touzé
Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas

🕒 14h > 14h20

RESPECTER, PROTÉGER ET PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT HUMANITAIRE : DÉRESPONSABILISATION OU EFFECTIVITÉ ?

Yuval Shany
Professeur à l'université hébraïque de Jérusalem,
membre du Comité des droits de l'homme de l'ONU

🕒 14h20 > 14h40

« LE DROIT DE CHERCHER, DE RECEVOIR ET DE RÉPANDRE, SANS CONSIDÉRATIONS DE FRONTIÈRES, LES INFORMATIONS ET LES IDÉES PAR QUELQUE MOYEN D'EXPRESSION QUE CE SOIT... » DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS DANS UN ESPACE PUBLIC GLOBAL ?

Géraldine Muhlmann
Professeure à l'université Paris II Panthéon-Assas

🕒 14h40 > 15h

DÉFENDRE LA SOCIÉTÉ OU RENDRE LA JUSTICE ? NOUVELLES PERSPECTIVES OUVERTES PAR LA « JUSTICE DIGITALE »

Etienne Deshoulières
Avocat au Barreau de Paris

🕒 15h > 15h30 | **Débats et pause**

🕒 15h30 > 17h | **Table ronde**

« UNE VIOLATION DU DROIT EN UN SEUL LIEU RESSENTIE PARTOUT AILLEURS... » LA CONTRIBUTION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES À L'ÉTABLISSEMENT DES FAITS

Modérateur : Olivier de Frouville
Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, directeur du CRDH

Catherine Marchi-Uhel
Magistrate, présidente du Mécanisme d'enquête de l'ONU sur la Syrie

Sarah Jamal
Doctorante à l'université Paris II Panthéon-Assas

Sam Dubberley
Open Source Investigation and Digital Verification
with Amnesty International's Crisis Response Team

🕒 17h > 17h30 | **Débat**

🕒 17h30 | **Conclusions générales**

Danièle Lochak
Professeure émérite de l'université Paris Nanterre



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME 70 ANS APRÈS

Les fondements des droits de l'Homme au défi des nouvelles technologies

Le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, invite à interroger l'actualité de ce texte fondateur de la protection internationale des droits de l'Homme. Parmi les évolutions qu'a connues la société internationale depuis 1948, le progrès de la connaissance en matière scientifique constitue assurément l'un des défis les plus manifestes pour la mise en œuvre des droits proclamés en 1948. Si certaines questions peuvent être résolues par une transposition mutatis mutandis des solutions acquises en matière de protection des droits de l'Homme à de nouvelles problématiques, une telle technique de transposition de solutions anciennes à des problèmes nouveaux ne peut recevoir une application générale, de nombreux développements en matière de progrès scientifique n'ayant pu, à l'évidence, être anticipés par les rédacteurs de la DUDH.

L'objet de ce colloque est de mettre en perspective les fondements de la déclaration universelle des droits de l'Homme – les principes de liberté, d'égalité et de dignité de la personne humaine – avec le développement des nouvelles technologies (cette expression étant entendue largement comme incluant à la fois les nouvelles technologies de communication et d'information et les biotechnologies).

